



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/85/27
4 mai 2020

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion
Montréal, 25 – 29 mai 2020
Reportée: 19 – 22 juillet 2020*

PROPOSITION DE PROJET : GÉORGIE

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)

PNUD

* A cause du coronavirus (COVID-19)

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Géorgie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE RÉGLEMENTATION
Plan de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUD	63 ^e	35 % d'ici 2020

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2018	1,89 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2019	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					2,40				2,40

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009-2010 :	5,3	Point de départ des réductions globales durables :	5,33
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	2,33	Restante :	3,00

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2020	
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,15
	Financement (\$ US)		33 863

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	5,3	5,3	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	3,5	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	5,33	5,33	4,79	4,14	4,14	4,14	4,14	3,00	s.o.
Financement convenu (\$ US)	PNUD	Coûts de projet	200 000	0	0	150 000	0	0	119 400	0		31 500	500 900
		Coûts d'appui	15 000	0	0	11 250	0	0	8 955	0		2 363	37 568
Financement approuvé par ExCom (\$ US)		Coûts de projet	200 000	0	0	150 000	0	0	0	119 400	0	0	469,400
		Coûts d'appui	15 000	0	0	11 250	0	0	0	8 955	0	0	35,205
Financement total demandé pour approbation à la présente réunion (\$ US)		Coûts de projet										31 500	31 500
		Coûts d'appui										2 363	2 363

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation globale
---------------------------------	--------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Géorgie, le PNUD, à titre d'agence d'exécution désignée, a présenté une demande de financement pour la quatrième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 31 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 363 \$ US.¹ La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2020 et 2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Géorgie a communiqué au titre du rapport sur la mise en œuvre du programme du pays une consommation de 2,40 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 55 pour cent à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour les années 2015 à 2019 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Géorgie (2015-2019, données de l'Article 7)

HCFC	2015	2016	2017	2018	2019*	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	30,60	25,20	38,20	34,32	43,59	83,1
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0	9,9
Total (tm)	30,06	25,20	38,20	34,32	43,59	93,0
Tonnes PAO						
HCFC-22	1,68	1,39	2,10	1,89	2,40	4,6
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,6
Total (tonnes PAO)	1,68	1,39	2,10	1,89	2,40	5,3

*Données du programme de pays.

3. Le HCFC-22 est utilisé pour l'entretien et la maintenance des équipements de réfrigération et de climatisation. L'augmentation significative entre 2016 et 2017 a été causée par l'épuisement graduel de HCFC-22 mis en réserve avant le gel de la consommation en 2013. La consommation de HCFC-22 a augmenté en 2019, avec 2,40 tonnes PAO, en raison de la constitution de stocks de HCFC-22 par les importateurs en prévision des augmentations de prix et du quota d'importation inférieur en 2020.

4. Bien qu'une tendance ascendante de la consommation de HCFC ait été notée au cours des cinq dernières années, la consommation moyenne (c'est-à-dire 1,90 tonne PAO) est inférieure de 65 pour cent à la valeur de référence pour la conformité. Cette réduction par rapport à la valeur de référence est due à l'application du programme d'octroi de permis et de quotas d'importation/exportation et à la mise en œuvre des activités dans le cadre du PGEH, qui comprennent la formation des techniciens et l'assistance technique fournie au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération. Le HCFC-142b, qui était consommé dans le secteur des solvants pour le nettoyage à sec des vêtements, est éliminé depuis 2011, après la conversion du sous-secteur du nettoyage à sec. L'importation d'équipements de réfrigération et de climatisation sans HCFC-22 a également contribué à la réduction de la consommation de HCFC.

Rapport de mise en œuvre du programme du pays

5. Dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2018, le gouvernement de la Géorgie a communiqué des données sur la consommation sectorielle de HCFC conformes aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal.

¹ Conformément à la lettre du 12 mars 2020 du ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture de la Géorgie au Secrétariat.

Rapport de vérification

6. Le rapport de vérification mis à jour comportant les données de consommation de HCFC de 2016 et 2017 a été présenté en juin 2018, conformément à la condition d'approbation de la troisième tranche définie à la 81^e réunion. Le rapport a confirmé que le pays était en conformité avec le Protocole de Montréal et avec son Accord avec le Comité exécutif pour ces années.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le pays possède un cadre juridique concernant la protection de l'environnement qui contient des dispositions sur la protection de la couche d'ozone. En 2014, le gouvernement a modifié sa législation en matière d'importation et d'exportation de SAO en introduisant le système de quotas de HCFC. En avril 2016, des modifications ont été introduites dans les lois sur la protection de l'environnement, la protection de l'air, les licences, les permis et les redevances afin, entre autres, de renforcer les règlements sur l'importation et l'exportation des SAO, d'établir des sanctions administratives pour la violation des règlements sur les SAO, ainsi que de renforcer les exigences réglementaires pour la certification des techniciens de réfrigération et de climatisation.

8. D'autres modifications ont été ébauchées en 2019, dont un programme d'octroi de permis pour les usages exemptés des SAO ; des pénalités plus strictes pour les importations illicites ; l'établissement de la validité juridique des rapports électroniques ; et la certification des entreprises de réfrigération et de climatisation. Un autre projet législatif comprend l'alignement de la certification pour la réfrigération et la climatisation sur les règlements de l'Union européenne (UE) relatifs aux gaz fluorés ; une interdiction des importations d'équipements au HCFC-22 ; et une résolution visant à rendre les fabricants, les importateurs et les détaillants de systèmes de réfrigération et de climatisation responsables des déchets produits par ces produits, y compris les SAO. Les modifications et projets de législation devraient être examinés au Parlement pour adoption au second semestre 2020.

9. L'application de la législation nationale pour l'interdiction des SAO éliminés, la liste des SAO interdits et les pénalités pour les violations ont permis aux préposés aux douanes d'intercepter plusieurs cas de commerce illicite de SAO qui ont été éliminés. Le gouvernement n'a connaissance de la disponibilité sur le marché d'aucune substance réglementée qui a été éliminée, ni d'aucun stock de ces substances, autre que le bromure de méthyle, qui n'est pas utilisé. L'Agence nationale de l'alimentation, du ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture dispose de 1,9 tm de bromure de méthyle, entreposées jusqu'à l'identification d'une installation d'élimination appropriée.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

10. Les activités suivantes ont été mises en œuvre :

- (a) Au total, 49 préposés aux douanes ont été formés à l'utilisation des identificateurs de réfrigérant pour le contrôle des importations et des exportations de SAO ; 41 inspecteurs environnementaux ont été formés aux caractéristiques techniques des différents types d'équipements de réfrigération et de climatisation au HCFC-22, à la réalisation d'inspection appropriées et à l'utilisation des identificateurs de réfrigérant ; et huit identificateurs de réfrigérant ont été achetés et livrés aux autorités douanières ;
- (b) Huit ensembles d'équipements d'entretien (par exemple, des machines de récupération de réfrigérant, des bouteilles de réfrigérant réutilisables, des pompes à vide, des manomètres, des détecteurs portables de fuites et des multimètres numériques) ont été fournis aux techniciens d'entretien de réfrigération et de climatisation certifiés après une session de

formation en novembre 2019 ; des outils supplémentaires seront distribués ultérieurement, en 2020, une fois les restrictions liées au COVID-19 levées ; et

- (c) Une évaluation/étude du marché des applications destinées aux utilisateurs finaux du HCFC-22 dans divers secteurs économiques a été effectuée pour sélectionner un utilisateur final approprié pour une démonstration du remplacement du HCFC-22 par des réfrigérants naturels dans des équipements de réfrigération et de climatisation.

Unité de mise en œuvre et de suivi du projet

11. La mise en œuvre et le suivi du projet sont coordonnés par une équipe de mise en œuvre du projet dans le cadre du programme d'activités de facilitation du Protocole de Montréal au ministère de la Protection de l'environnement et de l'Agriculture ; cette équipe est constituée de vacataires, dont un directeur à temps partiel, un assistant de projet et des consultants nationaux. Les dépenses liées au suivi et à la mise en œuvre du projet pour les trois premières tranches du PGEH se sont élevées à 73 767 \$ US, comprenant le personnel et les consultants (59 247 \$ US), le loyer (2 500 \$ US), les déplacements (2 809 \$ US) et les communications/publications (9 211 \$ US).

Décaissement du financement

12. En date de mars 2020, des 469 400 \$ US approuvés, 361 501 \$ US avaient été décaissés, comme indiqué dans le Tableau 2. Le solde de 107 899 \$ US sera décaissé en 2020 et 2021.

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Géorgie (\$ US)

Tranche	Approuvé	Décaissé	Taux de décaissement (%)
Première	200 000	200 000	100
Deuxième	150 000	108 247	72
Troisième	119 400	53 256	45
Total	469 400	361 501	77

Plan de mise en œuvre pour la quatrième et dernière tranche du PGEH

13. Les activités suivantes seront mises en œuvre d'ici décembre 2021 :
- (a) Formation de remise à niveau pour 20 inspecteurs des douanes et environnementaux (une session) sur les règlements nationaux et les obligations internationales liés aux SAO, les importations illicites de SAO et l'utilisation d'identificateurs de réfrigérant ; étude analytique du genre dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation, d'une part, et des solvants, d'autre part (2 500 \$ US) ;
- (b) Achat d'équipements et d'outils supplémentaires pour le centre de récupération, recyclage et régénération (RRR) de réfrigérant ; préparation de l'évaluation de l'impact sur l'environnement nécessaire pour obtenir le permis environnemental pour les technologies de remplacement (R-290, CO₂, ammoniac), afin de permettre au centre de RRR de gérer les réfrigérants résiduels (26 500 \$ US) ;
- (c) Étude de marché nationale sur la durabilité de l'élimination des HCFC utilisés dans le secteur des solvants et sur l'application des solutions de remplacement ; organisation d'un atelier de sensibilisation pour présenter les résultats et discuter des développements, des règlements et des mesures de sécurité associés aux nouvelles technologies ; et préparation et distribution d'une brochure sur les technologies de remplacement des SAO dans le secteur des solvants (31 638 \$ US des tranches précédentes) ;

- (d) Recrutement d'un consultant technique pour évaluer l'infrastructure et définir les paramètres techniques pour les équipements à acheter pour un projet de démonstration ; achat et installation des équipements dans deux cliniques sélectionnées ; et atelier de sensibilisation du secteur de la réfrigération et de la climatisation, d'une part, et commercial, d'autre part (83 030 \$ US des tranches précédentes) ; et
- (e) Mise en œuvre et suivi du projet (2 500 \$ US) : recrutement d'un expert du suivi à temps partiel (2 000 \$ US) et déplacements (500 \$ US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

Cadre juridique

14. Le gouvernement de la Géorgie a émis un quota d'importation de HCFC pour 2020 à hauteur de 2,97 tonnes PAO (54,00 tm), ce qui est inférieur de 15 pour cent au niveau de conformité de 3,50 tonnes PAO dans le cadre du Protocole de Montréal et conformément aux objectifs définis dans son Accord avec le Comité exécutif.

Secteur de l'entretien des équipements de réfrigération

15. L'une des conditions pour l'approbation de la troisième tranche était que le programme d'incitation financière améliore la durabilité de la formation des techniciens d'entretien (décision 81/34(a)). Le PNUD a indiqué que le système de certification renforcé pour les techniciens de réfrigération, qui serait complètement en place ultérieurement en 2020, exigeait un ensemble minimal d'outils/équipements pour certains types d'entretiens de réfrigération et de climatisation, ce qui nécessiterait un apport financier des techniciens.

Projet de démonstration

16. En ce qui concerne le projet de démonstration à destination des utilisateurs finaux, pour la transition aux réfrigérants naturels qui avait été approuvée dans le cadre de la tranche précédente, conformément à la décision 84/84,² le PNUD a indiqué que les utilisateurs finaux étaient réticents à introduire des équipements à faible PRP et économiques en énergie dans les applications de réfrigération à cause des coûts plus élevés. Bien que plusieurs centaines d'utilisateurs finaux en Géorgie utilisent des équipements au HCFC-22, seuls 14 utilisateurs finaux étaient intéressés pour participer au projet de démonstration, et le PNUD est d'avis que ce nombre pourrait diminuer après l'épidémie de COVID-19. La méthode proposée, compte tenu des conditions du marché local, était non seulement la conversion des SAO, mais de manière plus importante encore la sensibilisation des utilisateurs finaux aux avantages des solutions de remplacement, dont l'efficacité énergétique. L'Association géorgienne des ingénieurs de réfrigération, cryogénie et climatisation serait impliquée dans la diffusion des informations techniques aux utilisateurs finaux. En outre, la phase II du PGEH inclurait des séminaires de sensibilisation.

17. En ce qui concerne le co-financement des utilisateurs finaux, le PNUD a indiqué qu'aucun co-financement n'avait encore été communiqué puisque le programme de démonstration avait été reprogrammé pour fin 2020 ou début 2021 ; cependant, un utilisateur final (Med Alpha, qui a été sélectionné pour prendre part au projet de démonstration) s'était engagé à co-financer les projets à mettre en œuvre

² Informations à fournir liées aux projets de démonstration et aux projets pilotes à destination des utilisateurs finaux.

dans deux de ses filiales. Le PNUD a également indiqué que le niveau de co-financement par les utilisateurs finaux pouvait représenter jusqu'à 40 pour cent du coût total s'ils étaient convaincus que l'installation fonctionnerait correctement, que les coûts d'exploitation étaient raisonnables et qu'ils bénéficieraient d'une garantie technique d'un an.

18. Le PNUD a convenu, conformément à la décision 84/84(d), de présenter des rapports détaillés des résultats du projet des utilisateurs finaux entrepris en Géorgie une fois celui-ci terminé, pour permettre au Secrétariat d'élaborer des fiches d'information pour les futurs projets.

19. Le PNUD a indiqué que la première étape pour s'appuyer sur les activités des tranches précédentes serait l'introduction de l'interdiction des importations d'équipements aux SAO. En parallèle, l'introduction de nouvelles exigences dans la réglementation sur l'approvisionnement gouvernemental ou public et les incitations fiscales devrait être prise en compte pour soutenir le renforcement des technologies de remplacement à PRP faible ou nul. Pour encourager encore le recours aux technologies de remplacement, la ratification prévue de l'Amendement de Kigali devrait être l'étape suivante.

Secteur des solvants

20. Depuis 2011, l'usage de HCFC-142b a été abandonné en Géorgie en raison de l'accomplissement du projet de démonstration pour fournir des appareils de nettoyage sans HCFC à deux entreprises, entraînant l'élimination de 0,72 tonne PAO. Des 185 900 \$ US approuvés pour le secteur des solvants, 154 263 \$ US ont été décaissés ; avec le solde disponible (31 638 \$ US), le gouvernement mettra en œuvre l'atelier de sensibilisation pour le secteur des solvants qui était initialement programmé pour la deuxième tranche, fin 2020 ou début 2021, pour permettre au projet de se concentrer sur les besoins du secteur de l'entretien. En outre, il a été décidé de terminer les activités de sensibilisation plus près de la fin de la phase I du PGEH.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des genres³

21. Une analyse des genres menée dans le cadre des activités de renforcement de la capacité pour les techniciens de réfrigération et de climatisation, les préposés aux douanes et les inspecteurs environnementaux a révélé que les stagiaires pour l'entretien de réfrigération et de climatisation étaient principalement des hommes, alors que les stagiaires du service des douanes et d'inspection environnementale étaient respectivement à 40 pour cent et à 20 pour cent des femmes. La quatrième tranche de la phase I du PGEH comporte une étude analytique des genres dans les secteurs de l'entretien de réfrigération et de climatisation et des solvants, et comprendra des recommandations pour de plus amples mesures dans le contexte du PGEH en ce qui concerne les formations et l'emploi dans les secteurs de l'entretien de réfrigération et de climatisation et des solvants.

Durabilité de l'élimination des HCFC

22. Le pays dispose d'un programme d'octroi de permis et de quotas pour garantir le contrôle durable des importations de HCFC, et la capacité des préposés aux douanes continue à être renforcée. La poursuite de la formation des techniciens de réfrigération et de climatisation, ainsi que l'assistance technique et les équipements qui leur sont fournis, à eux et au centre de RRR, et la poursuite de l'implication de l'association de la réfrigération, renforceront encore le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et assureront la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC ; ceci sera complété par l'interdiction des importations d'équipements au HCFC-22 et par le système de certification pour les techniciens de réfrigération, prévu pour fin 2020. L'étude de marché prévue sur le secteur des solvants et

³ La décision 84/92(d) exigeait des agences bilatérales et de mise en œuvre l'application de la politique opérationnelle sur l'intégration des questions de genre tout au long du cycle du projet.

l'application des solutions de remplacement des SAO, ainsi que les activités de sensibilisation pour ce secteur, aideront à assurer l'élimination des HCFC dans le secteur des solvants.

Date d'achèvement de la phase I du PGEH

23. Le PNUD a indiqué que la phase I du PGEH pour la Géorgie serait terminée d'ici décembre 2021, conformément à l'Accord.

Conclusion

24. Le gouvernement de Géorgie progresse dans la mise en œuvre de sa phase I du PGEH malgré le décalage des activités liées au projet de démonstration et au secteur des solvants à la quatrième tranche. La consommation de HCFC en 2019 était inférieure de 42 pour cent à la consommation maximale admissible de l'Accord, et aucune consommation de HCFC n'a été communiquée dans le secteur des solvants depuis 2011. Le pays dispose d'un programme fonctionnel d'octroi de permis et de quotas et le cadre juridique est encore renforcé avec des pénalités plus strictes pour les importations illicites, et d'autres améliorations sont apportées au système de certification pour la réfrigération et la climatisation afin de le mettre en conformité avec les règlements de l'UE. Le niveau de décaissement de la troisième tranche est de 45 pour cent et le taux de décaissement global a atteint 77 pour cent. Les activités mise en œuvre à ce jour et celles prévues sans le cadre de la quatrième tranche continueront à soutenir l'effort du pays pour satisfaire à ses obligations de conformité dans le cadre du Protocole.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Géorgie. Il recommande aussi l'approbation globale de la quatrième et dernière tranche de la phase I du PGEH de la Géorgie, et du plan correspondant de mise en œuvre de la tranche de 2020-2021, au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence de mise en œuvre
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, quatrième tranche)	31 500	2 363	PNUD